

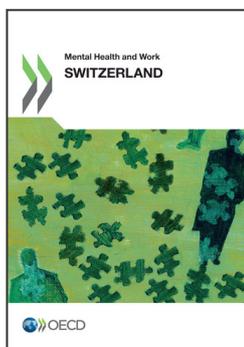
Avant-propos

Dans de nombreux pays de l'OCDE, s'attaquer aux problèmes de santé mentale au sein de la population d'âge actif devient un enjeu essentiel pour les politiques afférentes au secteur social et au marché du travail. Ces aspects ont été trop longtemps négligés, malgré l'importance croissante du coût qui en résulte pour les personnes concernées et pour la société dans son ensemble. Les pays de l'OCDE sont de plus en plus nombreux à reconnaître que les pouvoirs publics ont un rôle majeur à jouer pour améliorer les possibilités d'emploi des personnes en mauvaise santé mentale, en particulier lorsque ces dernières sont très jeunes, pour venir en aide à celles qui ont un emploi mais éprouvent des difficultés dans leur travail, et pour éviter l'apparition de maladies de longue durée et d'incapacités de travail dues à un trouble mental.

Le premier rapport de l'OCDE sur cette question, publié en janvier 2012 et intitulé *Mal-être au travail ? Mythes et réalités sur la santé mentale et l'emploi*, recense les principaux enjeux stratégiques sous-jacents auxquels les pays de l'Organisation sont confrontés, en élargissant la base de connaissances et en bousculant certaines idées reçues quant aux liens entre mauvaise santé mentale et travail. Le présent volume, qui traite de la situation en Suisse, fait partie d'une série de rapports analysant l'approche adoptée par certains pays de l'OCDE face à ces défis, sur des sujets tels que la transition de l'école à l'emploi, l'importance du lieu de travail, les organismes qui fournissent des services aux demandeurs d'emploi, l'entrée dans l'assurance invalidité permanente, et la pertinence du système de santé. Les autres rapports se penchent sur la situation en Australie, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. Globalement, ces neuf études s'emploient à approfondir les connaissances relatives aux politiques visant à promouvoir la bonne santé mentale au travail. Par ailleurs, chacune d'elles contient une série de recommandations détaillées propres au pays concerné.

Cet examen est le fruit d'une collaboration entre la Division de l'analyse et des politiques de l'emploi et la Division de la politique sociale de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE. Le rapport a été élaboré par Veerle Miranda et Christopher Prinz (responsable

du projet), de l'OCDE, et Niklas Baer, du Service cantonal de psychiatrie du canton de Bâle-Campagne, en Suisse. Les données statistiques ont été fournies par Dana Blumin et Maxime Ladaique. Nous remercions Mark Keese et Stefano Scarpetta pour leurs précieux commentaires. Ce rapport tient compte également des observations émanant de différents experts, ministères et institutions suisses, notamment l'Office fédéral des assurances sociales, le Secrétariat d'État à l'Économie et l'Office fédéral de la santé publique.



Extrait de :
Mental Health and Work: Switzerland

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264204973-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Avant-propos », dans *Mental Health and Work: Switzerland*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264205192-1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.